

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Tamarah Hébert

<https://www.cadre21.org/membres/fe39838ff24322b9f311f69e>

Date d'obtention : 2024-10-18 18:34:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto est une démarche qui permet d'uniformiser nos pratiques. Cela permet d'être efficace et de respecter les rôles et mandat de chacun. Cela permet d'intervenir plus rapidement et efficacement auprès des victimes, pour réduire le temps de partage des sextos. Cette méthode vise la collaboration entre l'école et la police pour offrir un service complémentaire et complet.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais intervenir de façon efficace, structurée et rapide auprès des jeunes. Mes interventions seront adaptées et ne teinteront pas les réponses des jeunes. Mes interventions ne vont pas porter préjudices au jeunes ou aux futures intervention des autres professionnels.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire particulièrement attention à suivre les étapes de la trousse et à recueillir les informations de façon juste et adaptée. Je vais porter une attention particulière à contacter le service de police au bon moment selon le type d'acte (impulsif ou malveillant). Je vais également faire attention à adopter une attitude réconfortante et sans jugement, pour accompagner le jeune au meilleur de mes capacités.